

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA Section patinage artistique SCA 2000 EVRY

## 1/ GENERALITES

Le présent règlement s'applique à tout adhérent de la section patinage du SCA 2000 EVRY et à toute personne rétribuée, travaillant dans les locaux mis à disposition par la section.

Tous les adhérents, ou les responsables légaux doivent prendre connaissance du "Règlement intérieur", et en accepter toutes les modalités, dispositions et obligations.

## 2/ INSCRIPTIONS ET ASPECTS FINANCIERS

Tout adhérent de la section, doit lors de l'inscription renseigner les informations minimales du dossier d'inscription (adresse, numéro de téléphone, personne à contacter, adresse email). En cas de modification en cours d'année, vous devez en informer le bureau.

Les parents ou le tuteur, qui signent et datent la demande d'inscription, seront considérés comme responsable légal eu égard au présent Règlement.

Tout dossier d'inscription signé engage à régler la totalité de la cotisation, au cas échéant vous serez contraint par courrier à rétablir la situation. **Tout membre n'étant pas à jour dans ses cotisations risque de se voir refuser l'accès au cours et aux locaux mis à la disposition de la section patinage SCA 2000 EVRY. Afin d'éviter d'être dans cette situation, il est conseillé en cas de difficultés de se rapprocher des membres du bureau.** Le règlement se fera sous forme de chèque au nombre de 3 à remettre en début de saison (à l'ordre du SCA 2000 EVRY) ou dans sa totalité si vous désirez régler en espèce.

Aucun patineur ne pourra monter sur la glace (hors essai) si son dossier d'inscription n'est pas complet. Les cotisations sont calculées de façon globale sur la saison sportive qui commence début septembre et se termine mi-mai, et tiennent compte de la fermeture de la section pendant les périodes de vacances scolaires ainsi que des jours fériés.

Une année commencée est due. Il ne sera accordé aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

La section se réserve le droit d'annuler les cours lors de l'organisation de manifestations (compétitions, passage de tests, fête de Noël...). Le bureau vous informera des changements éventuels.

Les adhérents ayant des aides de la Caf, CE ... sont invités à régler la totalité de la cotisation afin qu'un justificatif soit délivré.

## 3/ DISCIPLINE

### Vestiaires :

Pour des raisons de sécurité et afin de permettre la circulation sans entrave en bord de piste, des vestiaires filles et garçons séparés sont mis à la disposition des patineurs et de leurs accompagnateurs.

### **Il est interdit de se mettre en tenue, de se chauffer/déchauffer en bord de piste ainsi que dans l'entrée de la patinoire**

Il est interdit aux hommes et garçons d'entrer dans les vestiaires des filles. Il est interdit aux femmes/filles de rentrer dans le vestiaire des garçons.

Chaque adhérent s'engage à respecter le matériel collectif et les vestiaires mis à sa disposition. Il convient de les laisser dans un état de propreté et de fonctionnement. En cas de dégradation, les frais de remise en état seront à la charge de l'adhérent responsable.

Il est conseillé de marquer le nom des adhérents sur le matériel.

**Séances :** Il est conseillé de s'échauffer 10 minutes avant sa séance de cours : deux tours de piste et exercices dynamiques (chevilles, poignets, cou...)

- Les patineurs ne sont pas autorisés à monter sur la glace avant d'y avoir été invités par un entraîneur.
- Il est demandé aux patineurs de se présenter à leur entraîneur au début du cours.

**Les entraîneurs peuvent exclure d'une séance d'entraînement et sortir de la glace tout patineur en raison d'un non-respect des consignes ou en cas d'acte de malveillance envers autrui (élèves, parents, entraîneurs, juges...).**

**Les entraîneurs peuvent également exclure tout élève qui déstabiliserait le cours, ne respecterait pas les consignes, mettrait en danger d'autres élèves et par-delà se mettrait également en danger.**

Les parents et accompagnateurs doivent rejoindre les gradins dès le début des cours et ceci jusqu'à la fin afin de ne pas perturber son bon fonctionnement.

Les entraîneurs ne doivent pas être dérangés pendant les cours ni les intercours.

Une présence assidue est fortement conseillée. Pour le bon déroulement des séances, il est demandé à chacun de respecter les horaires d'entraînements (Rappel : l'échauffement et les changements de tenue ne sont pas compris dans les horaires et séances d'entraînement).

**La section se dégage de toute responsabilité concernant les patineurs dès la fin du cours.**

## **5/ SANCTIONS**

Les entraîneurs assurent la discipline sur la glace. Les membres du bureau de la section veillent à faire respecter le présent règlement.

Tout manquement à la discipline sera sanctionné suivant l'importance de la faute par:

- une observation orale ou écrite,
- un avertissement oral ou écrit,
- la radiation provisoire ou définitive de l'adhérent.
- la suspension d'une compétition

Seront notamment considérés comme fautes graves :

Le vol, la dégradation matérielle, la violence physique, le désordre ou le scandale, le non-respect des bonnes mœurs, l'ivresse, l'usage, la vente et/ou le trafic de drogue, l'usage et/ou la vente de l'alcool, la vente de toute autre marchandise, le non-respect de ses entraîneurs et de leurs décisions, des autres adhérents, des membres du bureau.

En tout état de cause, en cas de dégradation volontaire ou non et plus généralement d'actes nécessitant une remise en état, le/les individus responsables seront tenus de supporter les conséquences financières de ces réparations.

Enfin, la section patinage SCA 2000 EVRY dégage sa responsabilité en cas de vols d'objets ou de documents personnels dans les locaux qui lui sont mis à disposition.

## **6 /LE DROIT A L'IMAGE**

Dans le cadre des activités de la section, des images fixes ou animées sont réalisées. Elles pourront être utilisées par le Club des sports, sur le site Internet ou pour affichage au sein du Club. La prise de licence implique l'acceptation. Toute demande de retrait d'image devra se faire par écrit au Club des Sports.

\*\*\*

Tout dossier d'inscription signé engage au respect **du règlement intérieur de la section patinage SCA 2000 EVRY**

**Date et Signatures suivi de « lu et approuvé »**  
**de l'adhérent**

**des parents de l'adhérent**